

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

EDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

Table with subscription rates: Ville de Lyon, Département du Rhône, Autres départements, Pour l'étranger, le port en sus.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant: C. THÉNÉS Y Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

18 novembre.

Le message à tout d'abord provoqué dans le pays tout entier et de l'Assemblée un vif mouvement de surprise: les déclarations de M. Thiers ont dépassé toute attente; on n'en craignait pas tant d'un côté, on n'en espérait pas tant de l'autre. Ce premier effet...

agressive de la droite. Ce serait de bonne guerre.

On sait que le bureau du centre gauche a été reçu il y a deux jours par M. Thiers. Les journaux nous apportent ce matin le procès-verbal de cette entrevue.

« La conversation, dit ce procès-verbal, aurait porté sur tous les graves sujets dont l'opinion publique se préoccupe. M. Thiers penserait qu'il y a lieu de faire droit à cette légitime préoccupation, et qu'il serait opportun de confier à une commission parlementaire l'étude de ces graves questions. »

« Il est prêt, ainsi qu'il l'a dit dans son message, à faire connaître son opinion personnelle; mais il attendra que l'initiative soit prise par des membres de l'Assemblée. On assure néanmoins que le président appellerait particulièrement l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de deux Chambres. »

« On assure en outre que les déclarations de M. Thiers ont confirmé le centre gauche dans son intention d'ouvrir immédiatement la campagne constitutionnelle. M. Wolowski aurait reçu la mission de proposer le projet de loi suivant :

Art. 1er. Les pouvoirs du président de la République sont prorogés pour une durée de quatre années. Art. 2. Une commission spéciale sera nommée à l'effet de rechercher les mesures propres à compléter les institutions actuelles.

Nous avons parlé de l'excellente impression produite par le message dans le monde diplomatique. Le Soir contient à ce sujet quelques renseignements plus précis. On s'entretient beaucoup, dit ce journal, dans les groupes parlementaires, de diverses lettres que les représentants des puissances étrangères ont adressées à M. Thiers au sujet de son message.

Le prince Orlov, notamment, a exprimé au nom de son gouvernement la satisfaction qu'il éprouvait à voir la France se relever si rapidement de ses désastres sous la direction de l'homme d'Etat qui inspire à l'Europe une admiration croissante. »

Le général Mantouffel a, de son côté, chargé M. de Saint-Vallier d'exprimer au président de la République ses témoignages d'admiration pour le grand homme d'Etat qui est à la tête de la France. »

Ces petites indiscrétions viennent à point pour réduire à leur valeur certains arguments que la droite tient en réserve contre la République conservatrice. Dans la campagne que les royalistes ont préparée contre M. Thiers, ils comptent bien lui faire un grief de la prétendue antipathie que l'Europe nourrit contre la République française et du prétendu isolement où la politique du message a pour effet de maintenir le pays dans le concert des puissances. Cette arme elle-même, comme on voit, va leur manquer.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Quelques journaux et quelques correspondances ordinairement bien informées prêtent à cette partie de l'Assemblée qui compose le centre droit l'intention de ne point mettre obstacle à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers pour quatre années, si elle est proposée. Mais cette portion de l'Assemblée ferait de son vote comme une sorte de marché : à donner, donnant. La soule serait l'établissement de la responsabilité ministérielle.

Nous entendons en effet chaque jour les journaux du parti ou M. de Laroche-foucauld-Bisaccia représente la zone torride, et M. de Broglie les régions tempérées, se plaindre que la responsabilité ministérielle n'existe pas. Et c'est même un des sujets à propos desquels ils se complaisent le plus à évacuer la bile noire qui travaille depuis quelque temps les mélancoliques de la monarchie. MM. Dufaure et Jules Simon sont surtout le but de leurs flèches acérées. Ceux qui ont de la profondeur disent de M. Dufaure qu'il pactise avec l'a-

narchie; ceux que le ciel a favorisés des dons de l'ironie appellent M. Simon, M. Suisse.

« On peut au premier abord, se demander à quelle occasion les honorables membres de l'Assemblée peuvent se plaindre que la responsabilité ministérielle n'existe pas. — Qu'est-ce que la responsabilité ministérielle, en bon français? — C'est la faculté pour une Assemblée de défier les ministres. Or, l'Assemblée actuelle a bien plus que la faculté de défier les ministres: elle a la faculté de défier le chef du gouvernement lui-même! Il semblait, il est vrai, qu'en nommant, aux termes de la constitution Rivet, M. Thiers président de la République, elle eût abandonné le droit de défier la toile qu'elle avait tissée. Mais s'il est vrai qu'elle entendit et renoua, M. Thiers (et c'est peut-être son tort) n'entendit point qu'elle y renoua. Et depuis lors sur tous les tons comme sous toutes les formes, en majeur comme en mineur, M. Thiers n'a cessé de répéter qu'il ne se reconnaissait point le droit de demeurer au pouvoir si l'Assemblée désapprouvait un seul de ses actes.

Or, ce n'est point là ce qu'entend la droite! Elle sent qu'abattre M. Thiers, ce serait grave, trop grave. Elle y a regardé jusqu'ici. Y regardera-t-elle encore? — C'est probable, malgré les indices extérieurs qui sembleraient contraires. C'est le propre des partis extrêmes de n'être sobres ni de gestes ni de paroles.

Ce n'est peut-être pas qu'au fond l'envie manquait à la droite de faire sa révolution, mais c'est que la responsabilité serait trop lourde. D'ailleurs, M. Challemel-Lacour dit quelque part que « les révolutions violentes ne valent rien, surtout parce que, d'ordinaire, elles ne réussissent pas, et laissent les choses dans un état pire qu'auparavant. » Puis, la vérité, c'est que quelque violents, quelque saturés de passions et de préjugés qu'on les suppose, si peu mêlés qu'ils soient aux nécessités de la vie, aux réalités des choses, les membres de la droite sont d'honnêtes gens qui éprouvent une hésitation bien naturelle à tuer leur pays pour le seul plaisir de tuer la République.

On comprend donc que la droite à défier M. Thiers préfère et de beaucoup le conserver, seulement non point à l'état de chef de cabinet responsable, mais à l'état de monarque constitutionnel, tenu de choisir scrupuleusement son cabinet dans les rangs de la majorité, mettant par exemple M. le baron Chaurand à la marine, M. Martin à l'instruction publique, M. du Temple aux théâtres, et chargeant M. de Lorgeril de rédiger les lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

On demande donc à M. Thiers d'être le chef du gouvernement sans gouverner. L'Assemblée, de cette façon, réunirait le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Nous le regrettons pour M. de Broglie, celui, dit-on, qui a le plus insisté pour que cette condition fut posée à M. Thiers, mais en droit constitutionnel sa thèse est une hérésie, une hérésie capitale dans laquelle ne fut jamais tombé son illustre père. Il est déjà bien assez fâcheux que le pouvoir législatif soit pas partagé entre deux chambres: une Assemblée réunissant le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif serait simplement le moule le plus commode du despotisme. Pour que celui-ci fut complet, il ne manquerait plus que l'Assemblée, exécutant déjà à la place de l'exécutif, jugé et à la place des juges.

La responsabilité ministérielle est sans contredit la condition de la monarchie tempérée, telle que la comprennent sans doute M. de Broglie et le centre droit, l'extrême droite ne tenant au fond que pour une monarchie théocratique; cette responsabilité est la première, l'indispensable garantie contre l'excès de pouvoir du monarque.

Mais le nœud de la question est précisément celui-ci: c'est que, pour le présent, nous ne vivons point en monarchie, encore bien qu'on veuille refuser à ce qui existe le nom de république. Quel que l'on dise ou l'on fasse, il est de règle que pour faire une monarchie il faut un roi. Or, nous pouvons en avoir en réserve, dans l'armoire, qui attendent; nous en avons même de rechange! mais pour le moment il n'y en a point sur la planche. C'est dire que nous ne pouvons avoir la responsabilité ministérielle pleine et entière des monarchies tempérées.

Lorsqu'il existe une royauté et une Chambre, il est de toute évidence que la responsabilité — sans laquelle il ne peut y avoir de gouvernement libéral — il est de toute évidence que cette responsabilité ne saurait peser sur la tête du souverain héréditaire. Hérité et responsabilité s'excluent par définition. Napoléon III, il est vrai, avait bien inventé cette bonne plaisanterie ou plutôt cette plaisanterie du souverain héréditaire responsable, mais nous sommes ici pour parler de choses sérieuses. Passons.

Quand donc il y a un monarque, comme il faut que la responsabilité pèse sur quelqu'un, elle pèse sur son ministre. La monarchie constitutionnelle est une transaction entre la monarchie absolue et la République. Plutôt que de rompre avec des traditions séculaires, de faire table rase du passé, de chasser une dynastie qui a pu, à certains moments, paraître incarner le génie de la nation, certains peuples ont imaginé de garder la monarchie en l'entourant d'institutions libres. Et nous ne voulons pas médire en principe de cette forme de gouvernement, regardant plus au fond des choses qu'à l'étiquette. — Mais jamais on n'est, a priori, de toutes pièces, inventé la conception de la monarchie constitutionnelle. Elle est sortie des faits, non de la raison pure.

La situation du monarque constitutionnel est donc quelque chose de singulier, d'illisible, diraient les purs théoriciens de la politique, comme les radicaux. Mais la logique, qui est la règle des sciences, ne l'est pas toujours des affaires, et encore moins des affaires sociales.

On a donc imaginé de faire du roi comme un être d'une pâte particulière, impassible et presque impersonnel. Il se sépare sans hésitation des cabinets qui le gâtent le plus, du jour où ceux-ci n'ont plus la majorité. Il acceptera tout à tour et avec le même sourire les présidents du conseil les plus divers, à cette seule condition: qu'ils aient la majorité. Il gouvernera, s'il le faut, tantôt avec les pèlerins de la Salette, tantôt avec les convives de Grenoble. Ce n'est pas un chef de gouvernement, c'est un arbitre des partis.

Mais le roi constitutionnel ne servirait à rien s'il n'était bon qu'à changer les cabinets quand ils déplaisent à la Chambre. La Chambre saurait bien changer les cabinets toute seule. L'utilité du monarque constitutionnel, sa vraie raison d'être, c'est que ne devant jamais perdre de vue la nation, jugé définitif non-seulement des ministères, mais des majorités elles-mêmes, il a le pouvoir d'ap-

peler de cette majorité à la nation, s'il croit que la première ait cessé de représenter fidèlement la seconde. Dès qu'il jugera que le ministère n'est plus d'accord avec l'opinion, ce ministère, ent- d'ailleurs une majorité cent fois plus énorme que ne pourrait avoir M. le baron Chaurand dans la Chambre actuelle, il renverra le ministère, et la majorité avec lui, à se pourvoir devant cette cour de cassation qui s'appelle le pays.

La responsabilité ministérielle a donc pour suite nécessaire le droit de dissolution aux mains du chef du gouvernement.

De bonne foi, de quoi servirait M. Thiers, s'il n'était pas le chef responsable du gouvernement, partant si la responsabilité ministérielle existait? Quelle serait donc sa situation, n'ayant d'une part ni droit d'avoir une politique à lui, ni le droit de consulter le pays quand il croit que la Chambre fait fausse route, n'ayant pas même le droit de veto suspensif du président des Etats-Unis? Et, d'autre part, n'ayant pas non plus même ce prestige traditionnel qui rayonne du trône, n'ayant point de chambellans, ni de grand-veneur, ni de grand-écuyer, ni de conf-gardes, ni de Bacciochi? Ne serait-il pas alors cent fois plus simple que la Chambre nommât directement le président du conseil? Mais c'est précisément ce qui existe.

Voilà pourquoi, en général, on ne trouve pas la responsabilité ministérielle dans les républiques. Elle ne saurait subsister sans la réciproque du droit de dissolution. On a redouté de mettre une arme si puissante aux mains d'un chef de gouvernement, qui n'est ici plus un arbitre, mais un chef de parti, et après tout n'est en réalité qu'un premier ministre. Le droit de dissolution, d'ailleurs, entre telles mains, n'offrirait pas les mêmes avantages que dans celles d'un arbitre, car si celui-ci peut, en certaines rencontres, en faire usage contre une majorité et le cabinet qui en est l'expression, comment attendre qu'un ministre en fasse jamais usage contre sa propre majorité et contre lui-même? Une majorité législative, qui aurait cessé pendant le cours d'une législature d'être en communauté d'opinion avec la majorité des citoyens, peut donc se perpétuer dans les républiques sans qu'à ce mal il y ait aucun remède légal, et nous n'admettons pas qu'on en emploie d'autres.

Avouons-le franchement: l'absence de responsabilité ministérielle dans les républiques est peut-être une infériorité de cette forme de gouvernement par rapport à la royauté constitutionnelle. Mais, de son côté, celle-ci a d'autres infériorités par rapport à la première. Or, en politique, comme dans le commerce, il en faut toujours venir à faire « des moyennes. » Et nous croyons de bonne foi qu'en l'état des choses, les additions faites, le compte de la République se solde créditeur.

COURRIER DE PARIS

17 novembre 1872.

Le Journal des Débats reproduit ce matin le Journal de Lyon, en citant les conseils que vous donnez aux hommes de bonne volonté de la Chambre. Je dirai comme le Journal des Débats, et il faut espérer que votre appel sera entendu. Cependant les informations optimistes publiées par la plupart des journaux depuis vingt-quatre heures subsistent en ce moment un peu de baisse. On prétend que M. de Camont, député et rédacteur en chef de l'U-

tion de l'Ouest (nuance Falloux), ferait auprès de ses collègues une propagande acharnée pour le faire partir en guerre à propos de l'interpellation Changarnier. D'autre part, M. de Mahy, député des colonies et membre de la gauche, est prêt aussi à croiser le fer avec « l'illustre épée. » Vous vous rappelez peut-être que, dans la commission de permanence, le vieux général a parlé, à propos des discours de Grenoble et de Chambéry, du « tribun insensé » et de ses « imbéciles admirateurs ». M. de Mahy s'est fâché, et se fâchera encore pour peu qu'une parole intempérante lui en donne prétexte demain. Tout est donc possible dans cette séance.

Il est vrai qu'on assure que M. Gambetta ne parlera pas (si on ne l'attaque pas personnellement, bien entendu), et, de fait, il ne doit y avoir qu'une question de légalité posée au gouvernement. Le chef de la gauche a exprimé l'autre jour, dans la salle des Pas-Perdus, à l'un de ses amis, la ferme intention de s'abstenir, et il y a été fortement engagé par M. Barthélemy Saint-Hilaire dans l'entrevue qu'il a eue avec lui jeudi matin. Le secrétaire de la présidence, qui a plus de soixante-huit ans (M. Gambetta en a trente-quatre, juste la moitié), lui a dit: « Vous êtes jeune, et vous avez besoin d'apprendre à connaître les hommes; si vous voulez arriver à être quelque chose, sachez prendre sur vous quand il le faut, et commencez par ne rien dire lundi prochain. »

M. Thiers non plus, à ce qu'on affirme, n'interviendra pas, ne paraîtra même pas. Mais je ne prétends vous transmettre à cet égard que le bruit du jour, sans vous garantir que ce soit la vérité de demain. Je vous ai mis en garde hier contre les caprices de petite-maitresse qui ont cours dans les régions gouvernementales. Ainsi les journaux de Paris que j'ai sous les yeux à l'heure qu'il est, disent à leur première page que M. Lefranc soutiendra le débat; au verso, c'est M. Dufaure, et ce matin, les familles de Versailles nomment du nouveau le ministre de l'intérieur. Si c'est ce dernier, comme il n'est pas de taille à empêcher la discussion de s'égarer, il pourra y avoir du grabuge.

La cérémonie des prières publiques vient de se terminer. Sur le parvis de Notre-Dame, cuirassiers à droite, gardes républicains à gauche, infanterie dans le fond, sergents de ville un peu partout, pluie en haut et boue en bas. Peu de monde à l'intérieur de l'église. Le monde civil se faisait surtout remarquer par son absence, qui ressortait en proportion de l'abondance inusitée des uniformes.

L'archevêque de Paris a offert des places à M. le ministre de la guerre et à tous les assistants qui lui plairait d'amener. Mais son collègue de Versailles avait déjà retenu le dessus du panier gouvernemental, et tous les ministres, après avoir entendu la messe derrière M. Thiers, à la chapelle de laprésidence, devaient ensuite déjeuner et se réunir en conseil autour du chef de l'Etat.

On s'occupera dans ce conseil de l'affaire de M. Dauzon, préfet de l'Hérault (chef-lieu Montpellier), pour les gens qui ne savent de géographie que celle que les Prussiens leur ont apprise). Vous connaissez M. Dauzon; c'est lui qui était à Mézières pendant le bombardement, puis en Corse où un bonapartiste se porta envers lui à certaines voies de fait. Si l'on en croit la chronique, il pleut des soufflets pour M. Dauzon, comme jadis pour Figaro dans la pièce de Beaumarchais. On parle, en un mot, d'une scène de ménage qui aurait fait quelque scandale à Montpellier, et qui a ému l'administration supérieure, toujours paternelle. Nous verrons le résultat de cette émotion, lors du prochain mouvement préfectoral qui ne peut tarder.

Les avis qui reculaient au mois de juin le jugement du maréchal Bazaine, sont au-dessous de la vérité, d'après le témoignage des personnes le plus au courant de l'instruction. Celle-ci est à peu près terminée, et les interrogatoires du général de Rivière se suivent jour par jour sans interruption. Mais il y en a pour deux mois au moins; après quoi le commissaire du gouvernement devra rassembler son travail sur cet énorme dossier, puis communiquer ce dossier à la défense, et enfin au président du conseil de guerre qui aura à s'en pencher pour pouvoir diriger les débats. Si cela ne prend pas toute l'année prochaine, il ne s'en manquera guère.

Vous connaissez de reste mon opinion sur ce procès. Ce qu'on peut en dire n'est pas du

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 19 Novembre 1872. 41

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Enfant, il avait été mis dans une maison d'éducation où les bons pères chargés de le lever avaient reçu pour instruction de ne pas le fatiguer. Qu'il sût quelques bribes de latin, un peu d'histoire sainte, l'ordre des rois de France et les honnêtes légendes des régnes de Henri IV, Louis XIV et Louis XVI, avec cela les noms des huit ou dix grandes villes de l'Europe; c'était plus qu'il n'en fallait pour un homme qui n'aurait pas besoin de travailler.

Jeune homme, il avait trouvé les portes du monde grandes ouvertes devant lui, et il n'avait eu d'autre souci que de savoir comment il dépenserait d'une façon convenable et distinguée la fortune que son père venait de lui laisser. Ne sachant rien de la vie, se figurant, avec une bonne foi égale à sa naïveté, qu'un homme de sa naissance n'a pas d'autre rôle que d'en faire devoir sur la terre, que de dépenser gaillardement sa fortune en brillant, il s'était entièrement appliqué à remplir ce programme, et il avait eu le bonheur et l'honneur de réussir.

En moins d'une année, il était devenu le type le plus parfait du gaudin et du petit crévé qui ont jamais fleuri sur les bords de la Ga-

ronne; de Bordeaux à Toulouse, en passant par Arcachon et Pau, il s'était acquis une célébrité, à ses yeux la plus glorieuse qu'on pût désirer. On copiait le nœud et la couleur de ses cravates, la coupe de ses habits, la forme de ses chapeaux; on parlait de ses soupers; il avait mis à la mode une salade composée, dont il était l'inventeur et qui portait son nom.

Quand il passait à cheval dans les allées de Touray, il avait la satisfaction de voir les hommes et les femmes se retourner pour le suivre des yeux, et dans les rues commerçantes il y avait des jeunes gens qui se collaient contre les vitres du magasin paternel pour l'admirer. Ils restaient là, bouche bée, devant lui, éblouis, fascinés, et ils l'enviaient, comme lui-même, dans ses voyages à Paris, admirait, et enviait Sainte-Austreberthe, lorsqu'il l'apercevait à Longchamps ou dans une avant-scène des Variétés.

Pendant plusieurs années, il avait mené cette belle existence, sans que les feuilles de rose sur lesquelles il était couché formassent un seul pli; par ses mains ouvertes, sa fortune s'était peu à peu égoûtée, de façon à accroître sa réputation, et sa gloire s'était enrichie de ce que son patrimoine perdait. Il était universellement reconnu qu'il ne comptait jamais ni avec lui-même ni avec personne, il était l'arbitre de l'élegance. Quel homme était plus heureux que lui!

Pour compléter ce bonheur, il avait été aimé par Mme Denis, et cela juste au moment où il lui devenait assez difficile de continuer à éblouir de son luxe et de sa générosité les vieilles cocottes parisiennes, en déplacement de galanterie dans les villes d'eaux du Midi. Sans doute il eût préféré que sa maîtresse fût mariée à un homme titré, au lieu d'être la femme d'un simple commerçant; il y avait pour lui quelque chose d'humiliant à penser qu'elle portait un nom bourgeois, et que sa fortune avait été gagnée à vendre du sucre, du poivre et autres denrées coloniales, ni plus ni moins que dans l'épicerie. Mais enfin lui,

était de race, son sang était noble; et puis ses équipages étaient les plus corrects de Bordeaux, elle se mettait bien, et sa maison avait vraiment du chic.

Et c'était au milieu de ce bonheur tranquille, alors que tout lui souriait et qu'il se pouvait croire (comme il le croyait réellement) l'homme le plus heureux du monde, que ce coup terrible de foudre venait le frapper. Qu'avait-il fait à la fortune, de quelle faute s'était-il rendu coupable envers elle, pour qu'elle se vengeât aussi cruellement sur lui?

Lorsqu'il commença à se débrouiller un peu dans son désarroi d'idées, il pensa tout d'abord à aller à Chateau-Pignon. Il avouerait la vérité, toute la vérité à M^{me} Denis; prévenue, elle pourrait aviser et peut-être même se défendre. Si douloureux que fût pour lui cet aveu, il devait l'accepter comme une expiation.

Mais il n'eût pas fait cent pas du côté du château qu'il s'arrêta. Jamais il n'oserait affronter le regard de celle qu'il avait perdue et devant elle parler franchement; il hésitait, il se jetterait dans les détours, les faux-fuyants, et il sortirait de cet entretien comme il en était déjà sorti, c'est-à-dire en laissant l'inquiétude derrière lui. Alors, comme il tenait à faire quelque chose qui fût au moins un semblant de justification, il s'arrêta à un moyen qui avait à ses yeux le double avantage de lui épargner la honte d'un aven d'abord, et ensuite donner une satisfaction à son orgueil. Il allait payer les 50,000 fr. qu'il devait à Sainte-Austreberthe, et alors, n'ayant plus à traîner ce boulet, il serait maître d'agir comme il voudrait. Puisqu'il avait perdu Mme Denis, c'était à lui qu'il appartenait de la sauver, à lui seul, et il la sauverait.

Alors, comme il tenait à faire quelque chose qui fût au moins un semblant de justification, il s'arrêta à un moyen qui avait à ses yeux le double avantage de lui épargner la honte d'un aven d'abord, et ensuite donner une satisfaction à son orgueil. Il allait payer les 50,000 fr. qu'il devait à Sainte-Austreberthe, et alors, n'ayant plus à traîner ce boulet, il serait maître d'agir comme il voudrait. Puisqu'il avait perdu Mme Denis, c'était à lui qu'il appartenait de la sauver, à lui seul, et il la sauverait.

Alors, comme il tenait à faire quelque chose qui fût au moins un semblant de justification, il s'arrêta à un moyen qui avait à ses yeux le double avantage de lui épargner la honte d'un aven d'abord, et ensuite donner une satisfaction à son orgueil. Il allait payer les 50,000 fr. qu'il devait à Sainte-Austreberthe, et alors, n'ayant plus à traîner ce boulet, il serait maître d'agir comme il voudrait. Puisqu'il avait perdu Mme Denis, c'était à lui qu'il appartenait de la sauver, à lui seul, et il la sauverait.

Alors, comme il tenait à faire quelque chose qui fût au moins un semblant de justification, il s'arrêta à un moyen qui avait à ses yeux le double avantage de lui épargner la honte d'un aven d'abord, et ensuite donner une satisfaction à son orgueil. Il allait payer les 50,000 fr. qu'il devait à Sainte-Austreberthe, et alors, n'ayant plus à traîner ce boulet, il serait maître d'agir comme il voudrait. Puisqu'il avait perdu Mme Denis, c'était à lui qu'il appartenait de la sauver, à lui seul, et il la sauverait.

Interrompue par un accès de toux, elle reprit bientôt.

— Du train dont vont les choses, il n'est pas difficile de conjecturer que tu n'aurais bientôt plus un sou; je veux qu'à ce moment tu trouves cette rente, que je partagerai avec toi. Prie le bon Dieu qu'il me fasse vivre assez longtemps pour te la conserver; mais je crains bien que tu ne tardes pas à être maître de ton capital; je ne peux plus marcher, la fièvre ne me quitte pas, et il m'est impossible de manger. C'est là faute, à cause des inquiétudes que tu me donnes; et puis c'est aussi la faute de M. Caupenne; il veut me soigner à sa guise, et il n'entend rien à ma maladie. Ce fut tout ce qu'il put obtenir; et il repartit le soir, comme il était arrivé le matin, en plus mauvaise situation même, car il n'avait plus l'espérance.

Comme il passait devant la maison de M. Caupenne, le médecin, il aperçut celui-ci sur sa porte, et il alla à lui pour savoir à quel s'en tenir sur l'état de sa mère. — Elle est bien mal, répondit le médecin, bien bas, et il faut vous attendre à une catastrophe prochaine, imminente. — Que me dites-vous là? — La triste vérité, et c'est mon devoir qui me force à vous en prévenir. — Bien qu'il n'existant pas entre la mère et le fils une tendresse très-grande, M. de Mériolle fut attristé. Il savait sa mère malade, mais il ne la croyait pas mourante. Mourante, sa mère, celle qui l'avait élevé... Il se fit un déchirement en lui. — Il faut la sauver, dit-il; tout espoir ne doit pas être perdu, mon cher M. Caupenne. — Elle est à la dernière période de la phthisie, et c'est un miracle qu'elle vive encore. — Si on ne peut pas la sauver, on peut au moins la prolonger; il faut faire quelque chose. Elles-vous bien certain de ne pas vous tromper? Si je vous donnais un médecin de Bordeaux en consultation; je suis très-bien avec M. Bertas et aussi avec Gardère.

— Je serais très-heureux d'avoir cette consultation, et si vous voulez attendre un peu, je vais vous écrire quelques renseignements sur l'état de M^{me} votre mère; vous communiquerez mon mot à ces messieurs et celui d'entre eux qui croira pouvoir faire quelque chose de plus que moi sera le bienvenu.

Pendant que le médecin écrivait ce mot, M. de Mériolle retourna chez sa mère, sous le prétexte qu'il avait oublié quelque chose, mais en réalité pour l'embrasser, et jamais la malheureuse femme n'avait été embrassée si tendrement. — Tu m'étouffes, dit-elle; mais c'est égal, comme cela tant que tu voudras. — Il rentra tard à Bordeaux, et il fut obligé de remettre au lendemain pour voir les médecins qui l'avait emmené en consultation. Comme il se rendait chez eux, le hasard voulut qu'il rencontrât un des prétres auxquels il avait eu recours le plus souvent, et celui-là même qui, quelques mois auparavant, avait refusé de lui avancer 20,000 fr. sur sa nu-propriété.

En l'apercevant, une idée terrible lui traversa l'esprit; il marcha à l'idee, et lui rendant la consultation de M. Caupenne: — Lisez cela, dit-il, et vous verrez que vous avez eu tort de me refuser il y a six mois. — Après quelques minutes de conversation, le préteur demanda le temps d'aller voir M. Caupenne, et le soir même, M. de Mériolle, comme prix de l'abandon de sa nu-propriété, toucha les 50,000 francs qu'il devait à Sainte-Austreberthe.

Aussitôt il courut à la préfecture. — Nous sommes quittes, dit-il, et maintenant je suis un homme que vous trouverez devant vous. — Vous savez, dit Sainte-Austreberthe en souriant, que si vous voulez m'acheter mes photographies, elles sont à vendre; seulement vous trouverez peut-être que je les tiens à un prix un peu élevé, c'est quinze millions. (A suivre.)

genre novelliste, mais affaire de perspicacité, d'observation, de flair politique, et, sur ce terrain, un correspondant est tout à fait responsable de ce qu'il écrit. Il n'importe pas beaucoup que je vous apprenne que le maréchal Bazaine est dans un état de santé assez médiocre, tandis que tel journal vous le présente gros et gras, le teint frais et la bouche vermeille. L'essentiel est que je vous donne une vue juste de ce que deviendra cette grave cause.

En bien ! certainement je puis me tromper. M. Thiers peut disparaître ou changer d'idée. Mais je persiste plus que jamais, si rien d'extraordinaire ne se produit, dans ma conviction, que ce procès n'aura pas lieu, ou au moins ne se fera pas comme on peut le croire ou le craindre. J'ignore si le président de la République a eu un moment pour le prévenir le fait qu'on lui a reproché, et j'ignore également si ce faible a fait place aujourd'hui à des sentiments plus raisonnés. Mais une chose certaine, c'est que M. Thiers ne veut pas entendre parler de ce qui peut amoindrir l'armée dans ses institutions ou dans ses chefs, et comme de l'aveu de ceux même qui ont cru devoir réclamer ce jugement, le résultat des débats publics sera dévoré par les accusations mutuelles que l'on échangera, je suis persuadé qu'on tentera tout pour les éviter.

Je ne serais pas étonné, par exemple, qu'on mit de côté toute la question militaire, et qu'on se bornât à viser la question politique, c'est-à-dire les négociations entamées avec M. de Bismarck et l'impératrice par l'intermédiaire du général Boyer. Ce point seul est assez grave par lui-même pour donner une demi-satisfaction à la vindicte publique. Les journaux anglais nous raillent beaucoup de poursuivre le seul homme qui se soit, disent-ils, souvenu de ses serments à son empereur. Les journaux anglais, en cela, se laissent entraîner par leur perpétuelle manie de prêcher. Ils savent parfaitement que leur raisonnement n'est pas soutenable, et ils crient comme des aigles si pareille chose fut arrivée chez eux. Quoi qu'il en soit, je vous le répète, ce procès lui vers un horizon dont on ne voit pas le bout, et vous pouvez être sûr que M. Thiers, s'il est encore M. Thiers, s'arrangera pour que l'honneur de l'armée ne se moule même pas les pieds, quitte à laisser le maréchal boire à la grande tasse.

Je ne blâme nullement M. Thiers de cette sollicitude. Il fait acte en cela de politique, et montre qu'il comprend les ménagements commandés par les circonstances. Mais pourquoi ce tact s'allie-t-il à tant d'aveuglement sur l'état de l'armée, sur l'utilité des camps, et sur les qualités de cette loi de recrutement que j'ai juré à deux ou trois ans à peine pour être jugée ? En vérité, les gens qui sauront la vérité vouront un jour à l'armée une estime et une reconnaissance sans égales pour la patience et l'abnégation avec lesquelles elles ont subi l'incapacité de M. de Cissey et l'empirisme suranné de M. Thiers. Mais il faut souhaiter pourtant qu'on ne puisse pas cette patience à bout.

Croyez bien que si le chef de l'Etat garde le pouvoir, il sera forcé tôt ou tard de céder quelque chose de ses idées, ou la planche craquera sous ses pas.

En recevant hier le bureau du centre gauche, M. Thiers lui a conseillé de préparer un plan de réformes constitutionnelles. C'était déjà l'avis de M. Ernest Picard, qui veut qu'on engage le combat tout de suite en réponse à la proposition Kerdrel, et qu'on commence par faire voter sur les quatre ans de présidence et l'institution de la vice-présidence. Le reste viendrait ensuite.

On commence à avoir l'impression de la presse étrangère sur le message. Les journaux anglais, qui nous arrivent les premiers, sont généralement très-élogieux. Pourtant le Times d'hier contient en 5^e colonne un leading qui vise plus au sarcasme et au scepticisme qu'à l'impartialité. Une autre correspondance du même journal raille le président d'avoir parlé de l'attention avec laquelle l'Europe regarde ce qui se passe en France.

Lorsqu'on conduit un fou, dit l'organe de la Cité, il est tout naturel que les passants vous regardent pour voir comment vous vous en tirez.

Le fou, c'est la France; le conducteur, c'est M. Thiers, et voilà ce qu'il en coûte de se faire des compliments.

Quant aux journaux des départements, tout ce qui n'est pas enrégimenté par la réaction est favorable, et il y a toujours à craindre que, pour mettre en lumière cette « vraie majorité », M. Thiers ne veuille recourir à quelque procédé plébiscitaire.

D'autres personnes croient savoir que l'opinion publique pourrait bien ne pas attendre une sommation de ce genre pour se prononcer et qu'en présence de l'attitude secrète d'une partie de l'Assemblée, les municipalités pourraient envoyer des adresses pour témoigner de leurs sentiments.

Espérons que cette agitation même nous sera épargnée; comme je vous l'ai dit, la droite pure est débandée, et se verra sans doute bientôt réduite aux chevaux-légers de la réunion des Réservoirs.

CORRESPONDANCES

Drôme.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon).

Valence, le 15 novembre 1872.

Quel moment bien choisi pour glisser chez vous quelques questions locales ! L'Assemblée, le message me garantissent d'avance que ces lignes passeront inaperçues, même de nos fouguesuses feuilles valentiniennes, encore tout émuës de ma dernière correspondance. C'est pourtant vrai qu'elles occupent le même rang littéraire, qu'elles marchent au même but politique. Hé bien ! le rapprochement leur a déplu, et elles se sont fâchées, les ingrates.

Quelle confusion cherche à établir le Journal de Lyon, s'écrie l'une ?... Nous mettre ainsi en parallèle, c'est violent !... Mais nous, nous nous occupons des besoins locaux; pour nous, les intérêts du département passent avant tout; nous enfin, nous sommes toujours sur la brèche... Faut-il être assez lecteur du *château-sous-Journal des Débats* pour inventer de pareilles calomnies !... Qu'il s'adresse au voisin.

Que signifie cette assimilation injurieuse, riposte, l'autre; comme nous reconnaissons bien la ce petit groupe de républicains malins d'orléanisme, succursale de la maison mère des officines difformitaires. Etc...

Et les épithètes choisies d'être accolées à votre journal. D'ailleurs, remarquez-le bien, ils ont usé vis-à-vis de vous d'une courtoisie relative; jamais vous ne vous flûterez tous les efforts qu'ils ont dû faire pour retenir ce qui venait naturellement sous leur plume... Mais ils avaient à faire à un étranger, ils ont été piqués d'amour-propre; ils ont voulu être polis, et ils ont presque réussi à l'être.

Tout cela, à cause d'un lecteur du *Journal des Débats*, à qui ces messieurs, touchés juste, font les honneurs de leurs articles sous ce titre méprisant : les *Motards*.

Aussi, pourquoi n'a pas hurler avec les

loupes ?... Il n'y a rien qui vaille les opinions bien tranchées, et pour marcher au progrès, il s'agit ou de crier à tue-tête : Vive Henri V, ou bien de proclamer hautement l'infailibilité de la République radicale et des radicaux.

A propos, savez-vous ce que c'est qu'un radical ? C'était dernièrement dans une réunion de républicains valentinois; toutes les nuances républicaines étaient présentes. Tout à coup, un monsieur, qui n'avait encore rien dit, prend la parole et émet le vœu, vœu politique s'il en fut, de connaître au juste la signification du mot « radical ».

— Voilà, s'écrie une voix qui sortait d'un petit homme perdu dans les jambes de ses voisins. Et en même temps la main correspondant à la voix agitait en l'air un petit volume.

— Radical, poursuit-il, d'après le dictionnaire de Napoléon (murmures), Landais, radical vient de racine, il veut dire en langage politique : qui extirpe des mauvais principes implantés dans le peuple, les abus, etc.

— Un dentiste, quoi ! ajoute un mauvais plaisant.

La séance fut levée au milieu des rires. Constatastons cependant qu'une fois, par extraordinaire, nos radicaux viennent de s'occuper d'une question locale. C'est même le conseil général qui a donné ce bon exemple. Toute une séance a été consacrée à discuter cette question d'intérêt départemental :

— Accepterions-nous le dîner que nous offre le préfet ?

Il y avait là matière à placer les théories les plus nouvelles, et on n'y a pas manqué; que les électeurs qui ont envoyé au conseil tel ou tel membre pour lui faire demander un chemin vicinal viennent se plaindre maintenant. Ne discute-t-on pas des choses assez sérieuses ? La richesse du département ne dépend-elle pas de ce dîner accepté ou refusé ?

Et encore ils ont concentré le débat !... Quant on pense qu'ils auraient pu passer encore une autre séance à résoudre ce problème non moins important :

— Dînerons-nous à quatre heures ou à six ?

C'est ce qu'on appelle de la discussion de principes : pris à petites doses et modérément, c'est excellent; mais quand on en retrouve partout et à tout propos, eh ! bien, on préfère autre chose.

Espérons quici les choses changeront un peu; il y a déjà un petit mouvement parmi les *modérés*. Ce réveil est de bon augure, et le résultat n'est pas loïn.

Nous y reviendrons.

Le message de M. Thiers et la presse étrangère.

Dans un de nos précédents numéros, nous avons fait connaître par des extraits des journaux anglais l'impression que le message avait fait sur l'opinion publique en Angleterre. Voici, en ce qui concerne les principaux journaux allemands, autrichiens et italiens un travail analague.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 15 :

On ne saurait refuser au message de M. Thiers le mérite d'une attitude calme et objective. Ce message ne dit pas plus que M. Thiers, dans les circonstances présentes, ne devait et ne pouvait dire. Au point de vue de l'étranger, le passage principal du message est sans contredit celui où M. Thiers déclare que tout gouvernement doit être conservateur, et que la société ne toière que les gouvernements conservateurs. C'est à l'aide de ce caractère conservateur de la République que M. Thiers espère réconcilier le pays avec une forme de gouvernement qui lui est si étrangère familière.

On peut dire que le gouvernement français se trouve en présence d'une situation qui ne laisse pas d'être assez délicate. En affrontant les difficultés de cette situation, en courrant même au devant d'elles, M. Thiers a donné une nouvelle preuve de son courage moral et de sa confiance en lui-même et dans le pays.

Extrait de la *Gazette de Spener* :

Le message de M. Thiers, envisagé au point de vue littéraire, comptera parmi les plus excellentes productions dues à la plume exercée de cet homme d'Etat. Ce langage est extraordinairement clair et transparent, et le chaud patriotisme de son auteur s'y révèle en plusieurs endroits de la façon la plus élogieuse. Que si le message sensible et la empreint d'optimisme, il n'y a rien là qui doive nous étonner de la part d'un homme qui est si bien de son pays.

Il est visible que, lorsqu'il s'attache à démentir l'isolement de la France, son esprit est haaté par le souvenir de l'entrevue des trois empereurs à Berlin.

Quant à la conclusion de son message, elle est empreinte d'un scepticisme mélancolique qui n'est que trop naturel chez un homme ayant pris une part active à tous les événements qui se sont succédés en France depuis un demi-siècle.

Quoi qu'il en soit, ce message est un document de la plus haute importance. Une fois de plus M. Thiers a démontré qu'il est l'homme de la situation, et qu'on ne saurait le remplacer.

On lit dans la *Presse de Vienne* :

En faisant ressortir en premier lieu ses mérites personnels pour sa patrie, M. Thiers ne s'élève pas d'autant plus de confiance que d'aucune part on ne touche à l'état de choses qu'il a créé dans sa sagesse d'homme d'Etat. Lors même qu'il n'eût pas été choisi comme arbitre entre l'Angleterre et le Portugal et qu'il n'eût pas reçu ainsi un honnimage auquel les chefs d'Etats entièresment consentis paraissent seuls avoir des droits naturels, il est manifeste que c'est surtout à la République de M. Thiers que l'étranger témoigne de l'estime et des égards.

A part l'Angleterre qui vient de reconnaître d'une manière si courtoise la nouvelle République, d'autres Etats tels que la Russie et l'Allemagne ont manifesté clairement que l'Europe n'avait confiance qu'en la République de M. Thiers, en la République conservatrice, de sorte que ce n'est pas seulement par vanité et pour se louer lui-même que M. Thiers déclare que l'ordre maintenu par lui, sous la République conservatrice, est la condition sine qua non de la puissance de la France.

La *Gazette allemande de Vienne*, du 15, disait ceci :

Le nouveau message de M. Thiers a encore dépassé l'attente générale. Le calme des paroles du président, la description adroite, mais simple de la situation économique et politique de la France, ne prêtent nullement au blâme et n'autorisent personne à dire qu'il a été trompé dans son attente. Il faut, au contraire, signaler comme une preuve d'habileté et de prudence le soin avec lequel M. Thiers semble éviter toutes les grandes phrases à effet, destinées à flatter la vanité des masses.

L'Italie du 15, en attendant une analyse détaillée, signale les paroles pleines de sagesse qui ont trait à la politique de la France envers les autres puissances.

L'affaire Loutrél et Meyer

Joudi ont commencé, devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, les débats de l'affaire Loutrél et Meyer, accusés d'intelligence avec l'ennemi, dont ils se sont fait les pourvoyeurs.

On se souvient que cette affaire devait venir à la session précédente, lorsque le d'émarché d'un membre du jury, motivé par la présence de M. Jules Favre comme défendeur dans la cause aréca le cours de la justice. Cette fois,

M^r Lachaud assisté toujours Loutrél, mais M^r Jules Favre ne défend pas la femme Meyer.

Loutrél a la figure et les manières d'un riche marchand de bestiaux. Il est obèse, sa figure épaisse et colorée porte de courts et petits favoris. Il est habillé de noir. La dame Meyer est une petite femme de 45 ans environ; elle est également vêtue de noir; elle s'exprime avec un accent allemand très prononcé, étant originaire du grand-duché de Nassau. Son mari, M. Meyer, sous-officier d'administration, médaillé et décoré de la Légion d'honneur, est assis sur le banc des témoins.

Les faits relevés dans l'acte d'accusation sont fort graves. Lorsque à la fin du mois de septembre 1870, l'armée allemande vint occuper Versailles, la femme Meyer se trouva la seule gardienne du magasin militaire à fourrages de cette ville, parce que son mari, qui en était le gardien ordinaire, se trouvait enfermé dans Paris avec l'armée française.

Comme elle parlait fort bien l'allemand, les intendants de l'armée allemande la chargèrent de leur trouver un négociant avec lequel ils pourraient passer de nombreux et importants marchés en toutes sortes de fourrages, vires et fourrages nécessaires à l'alimentation des armées allemandes. Ce fut Loutrél que la femme Meyer présenta. Quant à elle-même, son rôle fut celui d'intermédiaire, et pour cela elle devait toutes les ventes Loutrél passa un marché avec l'intendant du cinquième corps, et commença aussitôt ses opérations. Quinze jours après il versait déjà à la femme Meyer 3,500 francs, pour sa commission pour les premières livraisons.

La quantité des fournitures faites par Loutrél, jusqu'au départ des Allemands, est énorme. Il achetait aux paysans de tous les environs, dans un rayon assez étendu, et revendait à l'intendance prussienne. Le jour même de la bataille de Buzoval, le 19 janvier, il livra à Chavilly, aux avant-postes allemands, sans parler d'autres animaux de boucherie, 1,537 moutons, dont il recevait le prix, pendant que ses compatriotes mouraient sur le champ de bataille. Loutrél s'est adressé, pendant qu'il faisait ce honteux trafic, à plus de 250 cultivateurs. Ses bénéfices ont été fort considérables. Il avait de nombreux laissez-passer au moyen desquels il voyageait dans les lignes prussiennes. Pour comble d'audace, la femme Meyer, n'ayant pas été payée de l'intégralité de la commission convenue, fit assigner Loutrél, après la guerre, devant le tribunal de Versailles, et obtint paiement d'une somme de 104,000 francs; et Loutrél lui-même ne craignit pas de faire signer les leurs Sohn frères et Weiss, fournisseurs de l'armée bavaroise, en paiement de 14,418 francs, reliquat dû pour l'exécution d'un marché.

Onze témoins avaient été cités à l'audience, à la requête du ministère public; 24 à la requête de Loutrél; 17 à celle de la femme Meyer.

Dans l'interrogatoire, Loutrél affirme qu'il n'a fourni des vires et des fourrages aux Allemands que parce que ceux-ci l'y ont forcé. Il avoue que le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 million, tandis que l'instruction dit 5 millions.

La femme Meyer et Loutrél s'accusent réciproquement. S'il faut en croire la première, Loutrél ne quittait pas les Prussiens, leur sortait la main, leur faisait mille politesses, buvait avec eux, et avait eu l'idée, après la guerre, de se retirer en Allemagne. Puis il avait songé à obtenir des officiers prussiens des déclarations attestant que s'il leur avait fait des fournitures, c'était comme contraint et forcé. La femme Meyer refusa de se mettre en correspondance avec les intendants, parce que, dit-elle, rien n'était moins vrai en fait, et qu'ensuite elle pensait bien que de semblables attestations auraient peu de succès auprès de la justice française.

Ce qui est certain, c'est que les Allemands ont trouvé sans se déplacer un approvisionnement considérable; que Loutrél s'est multiplié pour assurer leur ravitaillement, et qu'il a affamé la contrée dans un rayon très-étendu.

Loutrél adopte le système qui a déjà réussi à tant d'autres accusés; il croyait se conformer aux désirs de la municipalité versaillaise; ce qu'il en faisait, d'ailleurs, c'était pour éviter les réquisitions; il manquait si peu de patriotisme, qu'il a été des premiers à ravitailler Paris.

— Oui, lui dit le président, et en un seul jour vous gagniez à cela 28,000 fr.; de sorte que les malheurs de la patrie vous profitaient partout.

M^r Lachaud. — C'était, cette fois, en vertu d'un traité passé avec le ministre du commerce. Pendant la Commune, le gouvernement de M. Thiers lui a demandé des services. Il a contribué à nourrir l'armée de Versailles.

M^r Leuté défend la femme Meyer. Il parle beaucoup de son mari, brave et loyal sous-officier qui est décoré. Il assiste à l'audience. Pendant que sa femme trafiquait avec les Prussiens, lui était enfermé dans Paris; il se battait et souffrait la faim.

Le jury a rapporté un verdict négatif en faveur de la femme Meyer, qui a été acquittée. Loutrél, reconnu coupable, a été, grâce à l'admission des circonstances atténuantes, condamné à cinq ans de détention simple.

NOUVELLES ET BRUITS

On lit dans le *Moniteur universel* : M. le président de la République a présidé hier le conseil supérieur de la guerre, qui vient de reprendre le cours de ses travaux.

Parmi les décisions prises ou à prendre par le conseil, on signale la suppression complète de l'arme des cuirassiers, et la formation de trente-deux nouveaux régiments d'artillerie. Ces régiments feraient partie de l'armée active et leur organisation commencerait dans le plus bref délai.

A partir du 15 courant, dix de ces régiments nouveaux seront organisés par mois, et leur installation sera définitive à partir du 15 février prochain.

Le nombre des régiments d'artillerie serait donc de soixante-quatre.

Une autre décision a été prise par le conseil, relativement au maintien permanent d'une armée de cent mille hommes à Paris et à Versailles.

D'une nouvelle circulaire du ministre de la guerre il résulte que les jeunes gens se présentant pour l'examen du volontariat d'un an et dont les connaissances professionnelles ne rentrent pas exactement dans l'une des séries (agriculture, industrie, commerce, par exemple) ceux qui appartiennent aux administrations publiques (ponts et chaussées, finances, préfectures), ceux qui se destinent au notariat, etc., seront classés suivant leur demande dans la série dont ils se rapprochent le plus et interrogés sur les matières concernant leurs professions ou leurs fonctions.

Le *Guelteur de l'Aisne* annonce que M. le général Faidherbe est appelé au ministère de la guerre pour y occuper la place du général Dajean. Il a vendu sa maison de Lille et s'est installé avec sa famille à Paris. Le poste auquel est appelé le général Faidherbe est une

direction des plus importantes du ministère de la guerre.

On a parlé de démarches qui auraient été faites par M. Goutaut-Biron auprès du gouvernement prussien, au sujet de la masse de numéraire que l'ex-gouvernement a retirée de la circulation pour la transformer en monnaie allemande. Il aurait été répondu à notre ministre que les établissements de monnayage n'étaient pas suffisamment outillés pour ce service de fabrication, mais que de nouvelles machines seraient installées sous peu et viendraient facilement à bout de l'opération.

Divers rapports de la commission des actes du gouvernement de la défense nationale, sont déposés quant à présent.

Ce sont ceux de M. Saint-Marc Girardin, président de la commission, de M. le comte Daru, vice-président de la commission, et de M. Chaper.

Le premier s'occupe des événements qui se sont passés depuis la déclaration de guerre jusqu'au 3 septembre inclus. Il sert en quelque sorte, de préface historique.

Le travail de M. le comte Daru a principalement pour but de raconter et de juger la journée du 4 septembre.

M. Chaper s'est, pour sa part, chargé de résumer les délibérations du gouvernement de la défense nationale à l'Hôtel-de-Ville.

Ces rapports seront, croit-on, imprimés et distribués d'ici à un mois. A titre de pièces justificatives, ils seront accompagnés d'un volume des dépositions afférentes, principalement aux deux derniers ministères de l'empire.

On sait que le comte de Palikao, M. Jérôme David, le maréchal Lehoucq, M. Clément Duvernois et M. le duc de Gramont ont été entendus par la commission. M. Emilio Olivier n'a pas cru devoir se rendre au désir qu'on lui a exprimé de l'entendre.

On annonce, dans un délai très rapproché, le dépôt d'un second rapport, qui ne pourra manquer d'être fort intéressant, de M. Chaper, sur les opérations militaires du siège de Paris.

La commission des marchés, qui est aussi celle de la vérification de nos arsenaux, tiendra dorénavant quatre séances par semaine : deux pour les marchés et deux pour les arsenaux.

On a distribué une proposition de M. Ferdinand Boyer, tendant à résoudre les difficultés soulevées par l'enterrissement des personnes qui n'appartiennent à aucun culte.

On affirme de la manière la plus positive que les princes d'Orléans sont revenus sur leur intention de réclamer la mise prochaine à l'ordre du jour du projet relatif aux biens de leur famille. M. Thiers et M. Grévy auraient été informés de cette résolution.

On annonce la candidature de M. de Falloux dans le Morbihan, en remplacement de M. Bouché.

Des comités s'organisent dès à présent pour la soutenir.

M. Rampont, directeur des postes, a eu, avec M. de Goulard, ministre des finances, un entretien au sujet du projet relatif à un retour aux anciennes taxes.

De cet entretien, il résulte que, quant à présent, il ne sera rien changé à la perception actuelle. Il existe, il est vrai, une différence en moins entre le produit et les prévisions; mais on ne doute pas que le niveau se relève dans un délai prochain, et les inconvénients attachés à un nouveau remaniement des tarifs ont paru de nature telle que momentanément une augmentation des taxes ne les eût point compensés.

Le mémoire rédigé à ce sujet par M. Rampont sera communiqué à la commission du budget.

Le général Carrey de Bellemare, dont le pourvoi contre la commission de révision des grades vient d'être rejeté par le conseil d'Etat, va adresser une pétition dans le même sens à l'Assemblée nationale.

Les ambassadeurs birmanes ont reçu hier soir, à l'hôtel du Louvre, la visite de M. Feuillet de Conches, chargé de les présenter au président de la République, jeudi prochain.

La période électorale est ouverte à Paris, pour deux élections municipales, dans les quartiers de Charonne et du Petit-Montrouge.

M. Hérodas a été choisi comme candidat avancé par les électeurs de Charonne, en remplacement de M. Topart.

Le candidat conservateur n'est pas encore désigné.

Dans le 14^e arrondissement, le candidat conservateur serait M. Deyrolle, adjoint au maire actuel, qui aurait pour concurrent, porté par les radicaux, M. Leneveu, ancien maire de Montrouge au 4 septembre.

Le comité central de la souscription patriotique des Femmes de France pour concourir à la libération du territoire a versé au Trésor jusqu'au 15 novembre 1872 la somme de 7,050,000 fr. indépendamment des sommes versées directement par les comités ou les souscripteurs.

M. Jules Lemoine, le spirituel rédacteur des *Debats*, est devenu Excellence. Voici comment :

A son passage à Madrid, il a reçu la grand-croix d'Isabelle la Catholique, qui confère le titre d'Excellence.

Des curieux en grand nombre s'arrêtaient, hier, à Paris, devant une affiche apposée un peu partout dans Paris, et y lisaient ceci :

« En exécution d'un jugement du tribunal civil de la Seine du 13 juin dernier, et à la requête de madame Marie-Napoléone-Eglé Ney de la Moskova, veuve de Jean Gilbert Flialin, duc de Persigny, »

« Et de M. Henri de Lair, agissant au nom du mineur Jean-Michel-Napoléon-Flialin de Persigny, »

« Il a été prononcé, le samedi 23 courant, à deux heures, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, à la vente des immeubles dépendant de la succession de M. Flialin, duc de Persigny, et consistant en quatre domaines dits du Résinet, des Pommeys, des Odinets et des Bullions, situés communes de Chambon et de Mornand (Loire). »

« La cour de Paris était saisie sur l'appel de MM. Péreire et de Galliera de l'affaire de la société de crédit mobilier contre les sus-nommés. Elle a purement et simplement confirmé la sentence des premiers juges par un arrêt du 15 courant. »

« On sait que l'arrêt de la cour du 28 juin 1870, a consacré au profit des actionnaires anciens du Crédit mobilier, qui ont pris part comme souscripteurs au doublement des actions de cette société, le droit de réclamer à MM. Péreire et consorts 100 francs de dommages-intérêts par action souscrite. »

« Cet arrêt doit, aux termes du nouveau jugement, être interprété en ce sens que : la représentation identique des numéros souscrits ne saurait être nécessairement exigée de l'actionnaire, demandeur en dommages-intérêts, alors

qu'il ressort des faits de la cause la certitude que, bien que les numéros des actions par lui représentés ne soient point les mêmes que ceux des actions souscrites, il n'a cependant point vendu ni échangé celles-ci, mais a conservé sa position originaire de souscripteur. »

« Le journal le *Corsaire* a été assigné avant-hier en police correctionnelle comme prévenu d'avoir, en 1872, à Paris, contribué au développement de l'association internationale des travailleurs, en propagant sa doctrine et sa circulaire par la publication dans le numéro du *Corsaire*, daté du 23 octobre, d'une lettre de Londres, 17 octobre 1872, et signée Eugène Dupont. »

« Le même jour, l'arrêt récent qui avait condamné ce journal à 1200 fr. d'amende et 2,000 de dommages-intérêts envers M. Rouard, témoin devant un conseil de guerre, et qui se trouvait diffamé par le compte-rendu du *Corsaire* a été confirmé par la cour d'appel. »

« On vient, dit-on, de trouver le premier manuscrit de Sidoine Apollinaire. »

« C'est dans la propriété de M. le comte de Riom que cette précieuse trouvaille a été faite. »

« Cette propriété aurait appartenu jadis à un couvent de bénédictins qui avait été fondé par le révérend Odesmus dans les temps les plus reculés de notre histoire. »

« Ce n'est pas aujourd'hui que M. de Talleyrand remporterait un prix de fromage dans un congrès européen. »

« Le fromage de Brie se meurt, le fromage de Brie est mort. Nous pactons, bien entendu, de l'antique *fromage gras*, qui faisait les délices de nos pères et que nos fils ne connaîtront que de nom. »

« Quant au fromage maigre, celui-là, comme les mauvaises herbes, est immortel. La ville de Meaux et la vallée de Morin y comptent bien. »

« Maintenant, pourquoi le vénérable fromage gras de Brie n'existe-t-il plus déjà qu'à l'état légendaire ? C'est que, les laitiers de Paris font une râlée de lait à vingt et vingt-cinq lieues de la capitale, et que les fermiers trouvent plus de profit à vendre le produit de leurs vaches, que le produit de leur industrie. »

« Encore une étoile — pardon ! — encore un fromage qui file. »

« Le *Journal de Bordeaux* dit que M. Fourcade, maire de Bordeaux, est arrivé de Versailles, vendredi matin, pour terminer le différend qui sépare l'administration démissionnaire de la partie radicale du conseil municipal. »

« On lit dans le *Journal de Belfort* : « Nous savons de bonne source que les directeurs d'arrondissement déclarent nulle l'option des personnes qui, après avoir transféré leur domicile en France, n'ont pas justifié depuis qu'elles habitent réellement ce pays. Nous devons donc faire savoir à nos anciens compatriotes que les autorités allemandes, outre l'option et le transfert de domicile, exigent pour la validité de l'acte un certificat d'un maire de France constatant la résidence réelle de l'optant dans sa commune. »

« En engageant les optants à remplir cette formalité, nous croyons rendre service aux Alsaciens en général, et surtout aux jeunes gens qui ont opté et qui, nos en 1851 et 1852, figurent sur les listes de recrutement. »

« Le prince impérial et le fils du docteur Conan sont entrés cette semaine à l'école militaire de Woolwich, après avoir subi les examens d'usage. »

« Les vingt-trois caisses de fusils venant de Marseille et destinées aux carlistes ont été saisies à la gare de Perpignan. »

« Le *Moniteur de l'Empire* (de Berlin), dit que la conférence austro-allemande sur la question sociale, qui tient ses séances depuis le 7 novembre, terminera probablement ses délibérations cette semaine. »

« Ce qu'on trouve parfois en grattant le russe. »

« On écrit de Saint-Petersbourg qu'à la dernière grande manœuvre un jeune officier de la garde, désigné par ses camarades sous le sobriquet de *Moutcha*, a fait une chute de cheval. Grièvement blessé, il fut transporté à l'ambulance où le chirurgien, en lui ôtant son uniforme, s'aperçut que le jeune officier était un femme. »

« Informations prises, *Moutcha* s'était fait incorporer parmi les officiers de la garde afin de sauver les 23 malheureux bloqués dans la mine par l'irruption de l'eau. »

« Tout ce qu'on peut présumer à cet égard, c'est que l'eau ne les a pas encore atteints et laisse libre un espace suffisant pour qu'ils puissent respirer. Le jeu des pompes est assez puissant pour qu'on puisse savoir au plus tard lundi à quoi s'en tenir. »

« Le choléra est, dit-on, en décroissance en Hongrie. »

« D'après le dernier bulletin, il n'y avait eu à Ofen, dans la journée du 12 novembre, que 12 cas nouveaux et 6 décès. A Pesth, néanmoins, du 12 au 13, il y avait eu 26 cas et 11 décès. »

</

Lyons, 18 novembre 1872.

Table with columns: SORTES, SOIES, POIDS, etc. listing various silk types and their weights.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' showing data for different silk categories.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

Table titled 'BALOTS PRESÉS' with columns: SOIES, POIDS, etc.

lement de ports français ne sera pas soumise à la portance de pavillon imposée par une proclamation récente du président.

La surtaxe est imposée seulement aux marchandises de provenance étrangère, importées par ces navires, qui proviennent de pays autres que la France.

DÉPÊCHES DU MATIN

19 Novembre. — 7 heures du matin.

Paris, 18 novembre.

Assemblée. — M. Changarnier, à l'occasion du discours de Gambetta, blâme la faiblesse et l'indécision du gouvernement, qu'il qualifie de provisoire; il adjure M. Thiers de se séparer des radicaux.

Le ministre de l'intérieur répond en rappelant les paroles de M. Thiers dans la commission de permanence.

M. Thiers prenant ensuite la parole dit que le discours de Gambetta n'a été qu'un prétexte d'hostilité contre le gouvernement. Il ajoute: Puisque vous voulez plaiegnz du gouvernement provisoire, faites un gouvernement définitif.

Il insiste pour qu'un vote de confiance repousse l'ordre du jour pur et simple, qui est rejeté par 495 voix contre 132.

L'ordre du jour Jaures porte que l'Assemblée, renouvelant au président de la République son témoignage de confiance, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour Benoist d'Azy propose que l'Assemblée, réprochant les doctrines du banquet de Grenoble et s'associant au blâme infligé par le président de la République, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour Mettetal dit: L'Assemblée, comptant sur l'énergie du gouvernement et repoussant les doctrines du banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour.

M. Dufaure déclare que le gouvernement adopte l'ordre du jour Mettetal; l'Assemblée procède ensuite au scrutin: l'ordre du jour pur et simple, repoussé par 495 voix contre 132. L'ordre du jour Benoist-d'Azy, repoussé par 372 voix contre 327. L'ordre du jour Jaures, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 452 voix contre 188; et enfin l'ordre du jour Mettetal, accepté par le gouvernement, est adopté par 267 voix contre 117, sur 384 votants.

Bourse ferme.

Paris, 19 novembre.

Le conseil des ministres, sous la présidence de M. Thiers, s'est réuni extraordinairement hier, après la séance. Il est possible que, par suite de la faible majorité obtenue, le gouvernement propose un nouveau vote de confiance.

Les groupes de la droite se sont réunis dans la soirée. La gauche républicaine et le centre gauche tiendront une réunion aujourd'hui dans la matinée.

Le Siècle dit que la gauche s'est abstenue dans le vote sur l'ordre du jour Mettetal.

Le Journal des Débats dit que la droite s'est abstenue pour ne pas donner une marque de confiance au gouvernement et que la gauche ou s'est abstenue ou a voté contre.

Diverses fractions de l'Assemblée, surprises et désorientées, n'ont pas suivi la marche qu'elles avaient préparée d'avance.

Ce journal ajoute: Espérons que la vérité de la situation générale l'emportera sur la fausseté des situations particulières et que cette séance embrouillée n'aura pas de fâcheuses conséquences.

Marseille, 18 novembre.

L'affaire du ministère public contre M. Coquand, conseiller municipal, pour injures et voies de fait contre M. Guinot, maire de Marseille, a été appelée à 4 heures du soir.

Les témoignages verbaux écrits par tous les conseillers municipaux sont lus et entendus.

L'accusé déclare n'avoir jamais été meneur d'aucune opposition.

M. Vaugou, procureur de la République, prononce son réquisitoire.

Il est 7 heures. Le défenseur déclare que sa plaidoirie sera longue. Le tribunal renvoie l'affaire au lendemain.

BOURSE DE PARIS

DE 18 NOVEMBRE DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Listing market data.

TERME

Table with columns: PRÉC, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Listing market data.

DÉPÊCHES DU SOIR

19 Novembre. — 3 heures du soir.

Paris, 18 novembre.

Le Journal officiel publie un décret du président de la République constituant une commission militaire permanente des chemins de fer.

Une note officielle dit que les engagements volontaires d'un an dans l'armée ne pourront guère avoir lieu avant les examens, et vraisemblablement pas avant 1873.

New-York, 17 novembre.

Le secrétaire de Trésor a décidé que toute marchandise de n'importe quelle provenance importée aux Etats-Unis par des navires français venant direc-

glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueux, cerveau et sang, 7 à 100 cures, y compris celles de S. S. le Pains de Dieu de Puskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure No 69,924. Châteaux de Vauxhuys, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un docteur de mars dernier eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescère du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces viennent, elle digère et ne souffre presque plus.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 60; 3/4 kil., 3 fr. 12; 60 fr. — Les biscuits de Revalescère qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescère chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 36 tasses, 6 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste.

Bébéris à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perissoud, épicer, 57, rue Bourbon. Varvar, épicer, rue de Lyon, Napoy frères, place de Lyon, Verpey, rue de la République, de Lyon, Cherbanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun, Gombet, Turre, épicer, 16, rue Neuve; Girin, Veran, Chaumart, Favole frères, Armandy, Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chauvains, 14; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Après avoir insulté les consommateurs, insulté les garçons, il a fini par battre le patron qui s'interposait; et, enfin, les gardes urbains, s'étant interposés entre lui et le patron, il s'est mis résolument à rosser les gardes urbains, qui ont eu toutes les peines du monde à l'emmener.

COUR D'ASSISES DU RHONE

4^e Session trimestrielle. PRÉSIDENCE DE M. MARTIN, conseiller.

La 4^e session trimestrielle de la cour d'assises du Rhône a été ouverte aujourd'hui lundi, à 10 heures du matin.

M. Martin, président, a rappelé à MM. les jurés les devoirs que lui leur impose.

La première affaire inscrite au rôle n'a pas occupé longtemps le jury; il s'agissait d'un vol commis à Villefranche, la nuit, dans une maison habitée, avec effraction intérieure.

L'accusé, Jean Clerc, âgé de 32 ans, a subi déjà 13 condamnations; la cour d'assises de la Nièvre l'a vu condamné par contumace à 20 ans de travaux forcés. Il avoue d'ailleurs tous les faits qui lui sont reprochés avec la plus grande franchise; c'est le vin qui l'a perdu; il ne demande qu'à être envoyé à la Nouvelle-Calédonie.

M. Carens, avocat général, soutient l'accusation. M^e Thépelle Olmet, avocat, était chargé de la tâche difficile de la défense. Il invoque, comme circonstances atténuantes, le peu de préjudice causé, la sincérité de son client, le découragement ou il semble plongé et le doute sur son caractère qui l'a empêché d'être jamais condamné pour coups et blessures ou violence quelconque.

Le jury répond affirmativement à toutes les questions qui lui sont posées et n'accorde point le bénéfice des circonstances atténuantes à l'accusé.

En conséquence, la cour condamne Jean Clerc à huit années de travaux forcés. La deuxième affaire commencera à 1 heure.

Société d'instruction primaire du Rhône

2^e LISTE DE SOUSCRIPTIONS ANNUELLES

Table listing names and subscription amounts for the Société d'instruction primaire du Rhône.

Total... 97 annuités. 9,700 fr. Montant de la 1^{re} liste... 129 — 12,900 fr. Ensemble... 226 annuités. 22,600 fr.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat de la Société d'instruction primaire du Rhône, rue Ferrandière, 44, de 10 à 2 heures.

DÉPÊCHES DU SOIR

19 Novembre. — 3 heures du soir.

Paris, 18 novembre.

Le Journal officiel publie un décret du président de la République constituant une commission militaire permanente des chemins de fer.

Une note officielle dit que les engagements volontaires d'un an dans l'armée ne pourront guère avoir lieu avant les examens, et vraisemblablement pas avant 1873.

New-York, 17 novembre. Le secrétaire de Trésor a décidé que toute marchandise de n'importe quelle provenance importée aux Etats-Unis par des navires français venant direc-

tu. Il se disposait à passer en Amérique avec un de ses amis qui avait amassé un petit pécule, mais cet ami mieux assésiné cet ami et lui enlever son argent. Aussitôt le coup fait, il s'enfuit dans les montagnes de l'Isère où on a fini par le découvrir.

Devant le conseil de guerre, il a obtenu des circonstances atténuantes et n'a été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

Vous avez vu ce pauvre hère qui, suivi de son chien, passe ses journées blotti contre une arche de pont, ou accroupi dans l'angle d'une maison, et attire l'attention des passants en chantant d'une voix lamentable ces mots: Pié pour un pauvre estropié!

Ces jours derniers, la police qui voulait faire une razzia générale, aperçoit notre homme et le mène chez le commissaire.

L'examen le plus scrupuleux n'arrive pas à faire découvrir à ce fonctionnaire l'ombre d'une infirmité chez le mendiant.

— Que signifie cette supercherie? Vous mentez effrontément quand vous implorez la charité publique.

— D'mandé pardon, mon bon monsieur, c'est pas moi qui suis estropié, c'est mon chien qui a une patte cassée.

Ce matin, rue Gentil, dans l'allée du restaurant Morateur, un individu de vingt-cinq ans environ, et d'assez pitoyable mine, avinant une couronne de pain qu'un miron avait laissée à un moment dans sa corbeille, la mit délicatement sous sa veste et s'enfuit.

Le miron, qui n'a pas les jambes dans ses poches l'entend bien rejoint et sans plus de façon se restitua à lui-même le pain soustrait.

Prières, supplications du voleur, qui finit par émuouvoir le volé et en obtenir sa liberté. Il court encore.

Tout en félicitant le boulanger de son bon mouvement, nous ne pouvons nous empêcher de croire que le maladroit filou de ce matin recommencera demain ce qu'il n'a pu réussir aujourd'hui, et que le plus simple été de l'arrêter tout de suite.

Hier soir un jeune homme, dans une ivresse complète, a causé à la Taverne alsacienne, rue de Lyon, un petit scandale qui a nécessité l'intervention de la police.

Après avoir insulté les consommateurs, insulté les garçons, il a fini par battre le patron qui s'interposait; et, enfin, les gardes urbains, s'étant interposés entre lui et le patron, il s'est mis résolument à rosser les gardes urbains, qui ont eu toutes les peines du monde à l'emmener.

Vous tous qui allez au théâtre, mêlez-vous des marchands de contremarchés.

Hier soir on a arrêté sous le péristyle du Grand-Théâtre un jeune homme qui était en train d'écouler un vieux soldat de contremarchés antédiluviens.

Comme c'est agréable quand on se présente au contrôle, après avoir bel et bien payé sa place, de se voir subitement refuser l'entrée, mais encore injurié par les employés de l'administration qui croient avoir affaire à un escroc et vous menacent de vous faire arrêter!

Voici un coup de filet de la police qui mérite une mention toute spéciale.

Une bande de neuf voleurs émérites, organisée militairement, avec capitaine et lieutenant, a été arrêtée dans un cabaret de la Croix-Rouss.

On a trouvé sur eux la chaîne et la montre volées à M. M..., victime de l'attaque nocturne que nous avons rapportée hier; et, à leur domicile, des bijoux reconnus par M. D..., dont la maison de campagne à Lisieu, a été récemment dévastée.

Une grande quantité de vêtements et de coupons de drap a été également saisie chez plusieurs membres de cette corporation.

A la suite de renseignements précis confirmés par une perquisition judiciaire, un nommé M..., recéleur avec qui la bande faisait des affaires importantes, a été mis aussi à la disposition de la justice.

On remarque beaucoup ce singulier rapprochement que F... et J..., le capitaine et le lieutenant, étaient brigadiers dans les éclaireurs du Rhône, ce fameux corps dont deux officiers, Desplaces et Lecerf, ont été condamnés dernièrement à cinq ans de réclusion pour détournement de fonds.

Un jeune homme se présente hier matin chez M. F..., boucher, rue Saint-Marcel, et lui réclame une somme de 103 francs que celui-ci doit à M. B..., commissionnaire en bestiaux.

A l'appui de sa demande, il tend un reçu de M. B... de M. F... qui était venu se payer quand, des doutes lui étant venus sur l'authenticité de la signature et, la confronte avec d'autres de la même personne.

Le reçu était faux. Le jeune homme, un nommé L..., a été immédiatement livré aux gardes urbains.

Gard. — M. Teissenc de Port, ministre des travaux publics, saisit des plaintes des négociants de Nîmes et de Montpellier, vient d'ordonner directement une enquête administrative à MM. les ingénieurs du contrôle, au sujet de l'embranchement des gares dans les départements de l'Hérault et du Gard, et du retard mis par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée dans le transport des vins.

M. Claudius Voland, expert en comptabilité, ouvrira un cours de tenue de livres le 12 novembre, à 8 heures du soir, rue Mercière, 90.

M. Maurice Block, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'économie politique et de statistique, vient d'entreprendre une refonte complète de son Dictionnaire politique. Les trois premières livraisons en ont déjà paru, et les autres suivront à courts intervalles. On connaît l'importance du Dictionnaire politique de M. Maurice Block; nous n'avons donc pas besoin d'insister sur l'utilité de cette édition nouvelle, nécessaire par les événements des dernières années. C'est un *volume mecum* indispensable à tous ceux qui s'occupent d'histoire contemporaine et de politique. Le Dictionnaire politique est publié par la librairie Lorenz, à Paris, et les trois premières livraisons sont en vente à Lyon, à la librairie Geogr, 65, rue de Lyon.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscère Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule mesure de cuisson.

par chemin de fer le même parcours coûte, au jour d'hui, en moyenne 60 fr. environ. Les débits de transport seront comptés: De Saint-Louis à Lyon... 3 jours. Pour transbordement à Lyon... 10 " De Lyon à Paris... 10 "

Soit de Saint-Louis à Paris... 14 jours. C'est-à-dire un délai bien inférieur à celui que peut exiger ce qu'exige le plus souvent la compagnie P.-L.-M.

Ajoutons qu'un service spécial pour le transport des houilles sera établi probablement entre Grivors et Marseille, au moyen de deux bateaux dont chacun fera annuellement 36 voyages de descente et 36 de remonte, soit ensemble 72 voyages d'aller et retour.

Toujours le train rapide! La compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée répond ainsi à la lettre que M. le ministre des finances a adressée à la Société pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie à Marseille, lettre dont nous avons publié des fragments:

M. le ministre des finances, en réponse à une demande que la Société pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie à Marseille lui avait adressée, à l'effet d'obtenir le rétablissement du train rapide entre Paris et Marseille, a fait connaître au président de cette Société, par une lettre en date du 26 novembre dernier, qui a été reproduite dans divers journaux, que la compagnie de la Méditerranée exige, conformément à son cahier des charges, que l'administration des postes s'engage formellement à n'employer dans ce train que des wagons dont le poids ne dépasse pas 8,000 kilogrammes, chargement compris.

Or, il y aurait là, d'après la lettre de M. le ministre des finances, une impossibilité résultant de ce que le bureau ambulancier vide excède déjà le poids précité, sur lequel 3,500 kilogrammes sont absorbés par le truck seul, fourni par la compagnie. Le seul obstacle qui s'oppose à la réinstallation du train proviendrait donc uniquement de la compagnie de la Méditerranée. Quant à l'administration des postes, elle ne peut prendre qu'un engagement, c'est de n'employer que des voitures dont le poids ne dépasse pas celui des voitures de la compagnie.

De courtes explications suffiraient pour établir que les questions pendantes entre l'administration des postes et la Compagnie de la Méditerranée, relativement à la reprise du train entre Paris et Marseille, se posent dans des termes tout différents de ceux indiqués dans la lettre que nous venons d'analyser.

La compagnie ne s'est jamais refusée d'admettre dans le train rapide des wagons-postes d'un poids supérieur à 8,000 kilogrammes. Elle a seulement fait observer qu'elle n'était tenue à transporter, en franchise, qu'un véhicule pesant 8,000 kilogrammes, chargement compris, et que, par conséquent, s'il convenait à l'administration des postes d'employer des wagons plus lourds, il y avait lieu, de la part de cette administration, à payer le transport des excédents au-delà de la limite fixée d'une manière absolue par le cahier des charges.

La compagnie a d'ailleurs déclaré qu'elle accepterait, pour le transport de ces excédents, une réduction considérable par rapport aux tarifs ordinaires.

Si les wagons-postes dont il est fait actuellement usage pour le service des dépêches sur le réseau Lyon présent, à vide, 8,000 kilogrammes et plus, cela tient uniquement à ce qu'il a convenu à l'administration des postes et leur donner de très-grandes dimensions, et sous ce rapport, l'argument consistant à dire que le poids des trucks seuls fournis par la compagnie atteint 5,500 kilogrammes n'est pas fondé, attendu que l'administration des postes qui fixe les dimensions de ces trucks et par conséquent leur poids.

Enfin, rien ne serait si facile que de construire des bureaux ambulants ou allèges ne pesant pas plus de 8,000 kil., chargement compris; seulement il faudrait rentrer dans des dimensions analogues à celles qui sont adoptées par le même service sur d'autres réseaux.

Il résulte de là que la compagnie s'est toujours bornée à demander que l'administration des postes veuille bien ne pas excéder les droits que lui donne le cahier des charges et qu'en outre la compagnie s'offre à effectuer, à prix réduits, le transport des excédents qu'il peut convenir à la poste d'expédier, par le train rapide, au-delà de la limite légale. Dans tous les cas, et c'est là le point essentiel, la compagnie n'a opposé au rétablissement du train rapide aucun obstacle pouvant se traduire directement ou indirectement par une impossibilité.

Elle a au contraire réclamé ce rétablissement des mois d'octobre 1871. Si les populations du Midi sont privées depuis longtemps d'une communication qui répond incontestablement à des besoins impérieux, cela tient exclusivement à ce que l'administration des postes persiste à exiger à cette occasion, en violation du cahier des charges, une extension des franchises que ce cahier lui assure, et à repousser les transactions offertes par la Compagnie.

Il résulte du débat, que grâce au mauvais vouloir, et à l'entêtement mis en jeu de part et d'autre, grâce à la rivalité ridicule de deux administrations, qui se donnent des coups de poing sur notre dos, le public est condamné à se passer définitivement du train rapide.

Le commerce en souffrira, mais la France est assez riche pour payer sa niaiserie.

M. Coquelin vient, comme on sait, jouer le *Mariage de Figaro*, à Lyon.

Le brillant artiste parisien restera quelque temps parmi nous. *Gabrielle*, les *Précieuses ridicules*, les *Franchises*, le *Revanche d'Iris* et la *Pomme*, seront successivement interprétés par lui, sans compter l'improvisé.

Au Grand-Théâtre, les répétitions de *l'Opéra* et la *Bohémienne* se poursuivent activement; la représentation de la *Bohémienne* est subordonnée à l'engagement d'une chanteuse légère. Celle de *l'Opéra*, dont nous avons donné la distribution il y a quelques mois, passera très prochainement.

Hier, à midi, à eu lieu, à l'Alcazar, le concert au bénéfice des écoles libres et laïques. La salle était comble.

Un grand nombre de jeunes filles, vêtues de blanc et parées d'une écharpe rouge, assistaient à ce spectacle politico-artistique.

Un énorme ruban rouge, attaché à leur boutonnière, distinguait les commissaires de la fête du commun des spectateurs.

Il n'a pas été prononcé de discours. A quatre heures, la séance était close par une quête au profit des familles des détonés politiques, qu'on a vu fructueusement nous assurer.

Toujours même empressement du public à aller entendre chaque dimanche M^{me} Ernst dans ses brillantes matinées littéraires.

Toujours même talent chez la remarquable lectrice qui tient son auditoire suspendu à ses lèvres trois heures durant.

La séance d'hier a été comme les précédentes, et comme les prochaines.

Grande affluence de spectateurs: grand succès de l'artiste.

La gendarmerie vient de mettre la main sur un Lyonnais, qui avait pris une part active aux affaires de la Commune.

Ancien ouvrier de la Croix-Rouss, Gayfayant était arrivé à Paris à la veille de l'insurrection. Le lendemain, il était dans le mouvement.

Il a volé au Louvre un certain nombre d'objets, et pu échapper jusqu'à présent aux pour-

au sein de l'Assemblée nationale, à l'effet de procéder à une enquête sur les conditions du travail en France; Un extrait des délibérations du conseil général qui a voté des fonds pour le rétablissement du concours agricole de Lyon, suspension du décret 1870, par suite des événements; Une demande de renseignements sur un procédé proposé par M. Plantureux, pour guérir les vignes attaquées par les insectes.

M. Reidon, flateur de soie en Algérie écrit M. soumettre à la société quelques idées au sujet du rôle que l'Afrique française peut être appelée à jouer dans la production, séricole. La lettre de M. Reidon est renvoyée à la commission des soies.

La société reçoit de M^{me} Rampon une collection d'épis d'un blé géant nommé aussi blé des nommés.

M. Duseigneur transmet des exemplaires de sa *Monographie du cocou*.

M. Gobin dépose une brochure de M. Cottillon, dessinateur, intitulée: *Essai d'orthochromie, ou nouvelle disposition des teintes servant à l'imitation du relief des corps*. Cette brochure est l'exposé de la méthode par laquelle ont été obtenus les spécimens qui figurent à l'Exposition.

M. Delcor donne la première partie d'un compte-rendu détaillé des communications les plus importantes qui ont été faites à l'occasion de la dernière réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne.

Le secrétaire, P. LORENTI.

CHRONIQUE

La séance du conseil municipal a été des plus orageuses avant-hier soir.

Il y a été question du théâtre des Célestins. Plusieurs conseillers, à ce sujet, ont mis — révérence parler — les pieds dans le plat. Nous ne voulons pas raviver cette discussion qui a été fort pénible; nous nous contenterons d'annoncer que la ville a accepté provisoirement le traité que lui proposait un entrepreneur lyonnais, et que, moyennant cinquante francs par jour, elle cédera le terrain du théâtre incendié pour y construire un cirque qui fonctionnera jusqu'au 30 avril 1873.

Cette date, il est probable qu'on commencera les travaux du nouveau théâtre que la ville entière réclame de toutes ses forces.

La question sera résolue ce soir même d'ailleurs, et nous en discuterons le résultat dès demain.

Il a été soumis également, à la séance d'avant-hier, un projet de réparations à faire dans la salle du Grand-Théâtre.

Reste à peu près certain que le conseil verra pour ces réparations une somme de 4,500 francs environ, à la charge par M. Danguin d'en donner 2,000. Ce sera peu, comme l'on voit, mais ce n'en sera pas moins quelque chose.

Le conseil général a ouvert aujourd'hui, à une heure et demie, sa session extraordinaire sous la présidence de M. Carle.

Le nombre des conseillers présents est de vingt-deux. M. le préfet assiste à la séance.

M. de Lagrevol, président du tribunal civil, a pris possession samedi de son fauteuil.

Il a eu à juger, comme première affaire, le différend entre MM. Boulet et Danguin. On sait qu'il s'agit des droits des pauvres, perçus par M. Danguin aux représentations de la *Chante Blanche*, et que M. Boulet prétend ne pas lui payer.

L'affaire a été renvoyée à huitaine pour les conclusions du ministère public.

bonne flature milanaise, de beau mérite, 20/28 et 28/30, à 110-111 liv. Il s'est traité quelques achats en organisons, beaux et beaux courants; les qualités sublimes en 18/22 ont fait 130 à 131 liv.; en 20/24, 126 à 127; en 22/26, 125 à 126 liv.; de moins beaux 20/24 ont obtenu 124 à 125 liv. et 122 à 123 pour des 22/26. Nous n'avons pas besoin de dire ici que tous ces prix sont compris en valeur papier, et que le change sur l'Italie est actuellement de 111.

A Londres, les cours restent sans changements: affaires très-restrictes et presque nulles. L'élevation de l'escompte pèse sur toute les transactions.

Les derniers télégrammes de Chine sont du 6 novembre: les satelles n° 3 étaient tenues à 575 taëls et les n° 4 à 515 taëls. Règlement à la date, 41,500 balles; change, 6,0 3/4.

Le Journal de Lyon a apprécié le nouveau traité de commerce assez longuement pour nous dispenser d'y revenir dans cette revue. Il en a fait ressortir les obscurités et les contradictions. Jusqu'à présent on doit s'en tenir à des interprétations.

Ce que l'on sait cependant d'une manière certaine, c'est que le tarif adopté par l'Assemblée nationale le 26 juillet dernier a été accepté par l'Angleterre. Ce tarif est le suivant:

Table with 2 columns: Item and Price. Includes 'Cocons secs et frais', 'Soies écruës grêges', 'Soies écruës ouvrées', 'Doupions grêges', 'Doupions ouvrés', 'Bourre en masse et déchets', 'Bourre peignée', 'Fleurets', 'Les tissus de soie et de bourre de soie, les'.

soies teintes à coudre et autres sont uniformément soums, quelle que soit la surcharge de teinture, à une taxe d'entrée de 2 fr. par kil. perçue à titre de droit compensateur.

Telles sont, en ce qui concerne la fabrique lyonnaise, les stipulations du tarif annexé à la loi sur les matières premières.

REVUE FINANCIÈRE

La Bourse est entrée depuis deux jours dans une nouvelle phase: aux difficultés amenées par la crise monétaire viennent se joindre les préoccupations politiques que fait naître la nouvelle session de l'Assemblée nationale.

L'exposé fait par M. Thiers de notre situation financière paraît satisfaisant, bien que le budget de l'exercice courant présente déjà un déficit de 130 millions provenant du défaut de rendement de quelques-uns des nouveaux impôts. Mais la Bourse a surtout vu avec plaisir le message confirmer que les sommes déjà versées au trésor, sur l'emprunt nouveau, se montent à près de 1,800 millions de francs, sur lesquels un milliard se trouvera avoir été versé à la Prusse, le 10 décembre prochain; à ce moment, le gouvernement possédera encore cinq à six cents millions de traites pour les paiements de l'année prochaine.

L'élevation à 7 0/0 du taux de l'escompte par la banque d'Angleterre n'a pas arrêté les retraits de numéraire, et peu s'en est fallu qu'une nouvelle élévation de 1 0/0 ne vint terminer la semaine; des retraits effectués hier et aujourd'hui et qu'on évalue à 300,000 Lg. ont rendu un peu d'aïssance au marché monétaire.

En présence des faits que nous venons de rapporter, la spéculation, dont les dispositions à la hausse sont bien connues, est devenue hésitante, et cette hésitation a amené la baisse.

Les changes sont à peu près faibles partout. Le Londres qui avait eu un moment d'enlèvement à 25.74 lorsqu'on croyait à l'imminence d'une élévation du taux de l'escompte est retombé à 25.28; le papier long se traite aux mêmes taux que sur papier court.

En Italie, le papier sur France qui s'était rapidement enlevé jusqu'à 111.30 est aujourd'hui moins tendu à 110.50. Le marché de l'or est aussi plus faible: on ne traite que de petites parties de 7.50 à 10 pour mille.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 19 novembre

PAR ROULADE, ING.-OPTICIEN

Table with 4 columns: Thermomètre, Pression, État, Vent. Includes 'Thermomètre maxima', 'Pression barométr. du ciel', 'État du ciel', 'Vent à 7 h. du m.', 'Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage', 'Sa température', 'Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage', 'Sa température', 'Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 novembre'.

SPECTACLES DU 19 NOVEMBRE

THEATRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE. GENTIL-BERNARD, comédie en 5 actes. LE PETIT DE LA BONNE, vaudeville en 1 acte. On commencera à 7 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR. Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation du 45 chevaux CIRQUE CLOTTI 70 personnes. Travaux de haute école par les pur-sang Cora, Emir, Cokenill, présentés par M. Clotti.

MISS VICTORIA. La célèbre vélocipédiste africaine, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élevation.

EXPOSITION DE VIENNE (AUTRICHE)

Les maisons qui désirent s'y faire représenter sérieusement peuvent s'adresser immédiatement à madame Lardière, 2, rue du Bat-Argent, au 2me, qui est chargée de fournir tous les renseignements et références désirables. 4472

DENTISTES AMÉRICAINS. 32, rue de Lyon, 32 2855

Crédit Lyonnais

Palais du Commerce. — Lyon SOUSCRIPTION A 400,000 OBLIGATIONS Communales et Départementales.

Ces obligations sont émises par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE au prix de deux cent soixante-cinq francs, remboursables à 300 francs en 50 ans et rapportant 15 francs d'intérêt par an. — Jouissance du 1er janvier 1873.

On nous prie d'insérer l'avis suivant: Le Cercle catholique des Jeunes-Amis (quai Saint-Vincent, 34, au 2e), aura sa séance solennelle de rentrée le mardi 19 courant, à 8 heures précises du soir, sous la présidence de M. Servonnet, chanoine titulaire de la primatiale, secrétaire général de l'archevêché.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. 6, rue de Lyon

La Société générale reçoit dès à présent les souscriptions aux 400,000 obligations communales et départementales émises par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE 4486

On nous prie d'insérer l'avis suivant: Les souscriptions sont reçues, sans frais, dès à présent, chez M. COCHARD, changeur, 8, rue de Lyon. 4482

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Faillite du sieur Jean SERVOZ, qui était commissionnaire en soieries à Lyon, rue Impériale, n° 4, sous la raison: Servoz frères. Convocation des créanciers pour reddition de comptes et répartition, après concordat, par abandon d'actif.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Table with 3 columns: Date, Destination, and Agent. Includes 'DEPARTS du Lundi 18 au Lundi 25 Novembre 1872.', 'Lundi 21 nov. midi. Pour Naples, Alexandrie, Port-Saïd et la Syrie.', 'Mardi 22 3 5 h. s. Pour Alger.', 'Mardi 23 5 h. s. Pour Syra, Smyrne, Constantinople, le Danube et la Mer-Noire.', 'Mardi 30 8 h. m. Pour Londres.', 'Mardi 30 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine, Japon, La Réunion et Maurice.', 'Mardi 30 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine et Japon.'

DÉPART DE BORDEAUX

Table with 3 columns: Date, Destination, and Agent. Includes 'Mercredi 20 novembre... Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata.', 'Jeudi 5 décembre... Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata.', 'Mercredi 20 nov. 5 h. a. Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.', 'Jeudi 21 5 h. s. Pour Alger, Bougie et Djidjelli.', 'Vendredi 22 5 h. s. Pour Philippeville et Bône.', 'Samedi 23 5 h. s. Pour Mostaganem, Arzew et Oran.'

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

REPLACEMENTS MILITAIRES MAISONS RÉUNIES Pelletot et Grange

Pour souscrire, s'adresser au bureau: PLACE BELLECOUR, 17 Paiement après libération. 4317

EAU de MÉLISSE des CARMES du Frère MATHIAS

Contre: Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes d'estomac, Indigestions, Diarrhée, Choléra, etc., etc. Dépôt, place des Terreaux, 9, Lyon, dans les bonnes pharmacies, et chez les principaux épiciers. — 1 fr. le flacon.

Vente publique au Havre

Le JEUDI 21 NOVEMBRE 1872, à 9 HEURES du MATIN et JOURS SUIVANTS

AUX DOCKS-ENTREPOTS

14e SECTION, MAGASINS LIBRES, 3e ÉTAGE DU BATIMENT N° 28

Par MM. LAMOTTE et Cie

Agissant comme séquestres judiciaires et en vertu de jugements du tribunal de commerce du Havre en date des 6 et 7 novembre 1872.

Table with 3 columns: Description of goods, Quantity, and Price. Includes 'Environ 114 colis. Indiennes. Toiles de fil et coton, Coutils, etc.', 'Environ 43 colis. Parfumerie, Broserie, Peignes, Chignons en cheveux et soie.', 'Environ 114 colis. Indiennes. Toiles de fil et coton, Coutils, etc.', 'Environ 43 colis. Parfumerie, Broserie, Peignes, Chignons en cheveux et soie.'

Le tout plus ou moins avarié d'eau de mer, provenant du navire PANAMA. On trouvera des catalogues détaillés au siège de la Compagnie lyonnaise d'Assurances maritimes, rue Lafont, 16, à Lyon. 4505

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Soignées radicalement par le BOB-SAVARESI perfectionné. Dépôt: rue de la République, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Un des meilleurs Chocolats est le CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

AGENCE IMMOBILIÈRE

Place des Terreaux, 7, au premier de 10 à 4 heures

Un homme établi, âgé de 35 ans, connaissant parfaitement le commerce de la draperie, désire se placer comme commanditaire ou associé avec un emploi, et avec un apport de 35 à 40,000 fr. 4504

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 15 NOVEMBRE 1872

Table with 3 columns: Commodity, Unit, and Price. Includes 'Grains et Farines', 'Suif', 'Savons', 'Spiritueux', 'Drogues pour teinture et impression', 'Papiers', 'Cafés', 'Cacaos', 'Huiles'.

BOURSE DE LYON — Lundi 18 Novembre (de 11 h. à midi 1/2).

Table with 4 columns: Category, Description, Price, and Change. Includes 'RENTES ET ACTIONS', 'A TERME', 'ACTIONS', 'OBLIGATIONS', 'PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE'.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 18 novembre. L'éclaircie qui lui samedi sur la bourse, n'avait pas encore disparu aujourd'hui. Les nouvelles de Londres restent meilleures et les reports samedi à Paris et aujourd'hui n'ont pas été très-chers. Les meneurs du marché veulent évidemment ménager les forces des acheteurs sans argent. Les nouvelles politiques sont également meilleures. Les députés du centre droit semblent comprendre qu'ils tiennent entre leurs mains le sort du pays et ils sont trop bons patriotes pour en faire un jeu de hasard. De ce côté-là la Bourse ne paraît plus craindre d'orage et elle attend avec confiance l'issue du débat engagé.